

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept septembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 155/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

Objet de la délibération :
Matériels CCLL : convention de délégation de gestion avec Amancey

| Nombre de membres | |
|-------------------------|-----|
| - En exercice : | 99 |
| - Présents titulaires : | 65 |
| - Absents : | |
| • Dont suppléés : | 6 |
| • Dont représentés : | 6 |
| • Excusés : | 6 |
| • Non excusés : | 16 |
| - Votants : | 76* |

**Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15*

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 76 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

| | |
|--------------------|--|
| Présent(e)s | Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamila à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe |
| Procuration | Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauguet Denis |
| Suppléé(e)s | Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre. |
| Excusé(e) | Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel |
| Absent(e)s | |

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de communes loue Lison est propriétaire de deux vitabris et d'une scène démontable situés au gymnase d'Amancey.

Compte tenu d'un changement d'organisation suite au départ de personnel, il est proposé au conseil communautaire de confier la gestion de ce matériel en proximité aux agents d'Amancey.

Comme le permet le CGCT, après lecture de la convention jointe en annexe du pré-rapport, les conseillers communautaires, invités à se prononcer, à l'unanimité, valident le partenariat et autorisent le Président à signer cette convention avec la commune d'Amancey.

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-155-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018